



**TOUT SUR
LA TAXE DE SÉJOUR**



**TAXE DE
SÉJOUR**
www.taxesejour.fr

Retrouvez sur le site web consacré à la taxe de séjour de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, toutes les réponses à vos questions :

- ▶ Comment percevoir la taxe de séjour ?
- ▶ Comment la reverser ?
- ▶ Les documents réglementaires
- ▶ Les tutoriaux vidéo



Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://tpm.taxesejour.fr>

Édition 2017
Crédits photos : Pastor/Hébrard/TPM



Nouveaux
Territoires

Nous contacter :

tpm@taxesejour.fr

Toulon Provence Méditerranée
Régie de la taxe de séjour - Service Tourisme
Hôtel de la Métropole
107 bd Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9

Tél. : 04 94 05 58 25

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE




GUIDE HÉBERGEUR

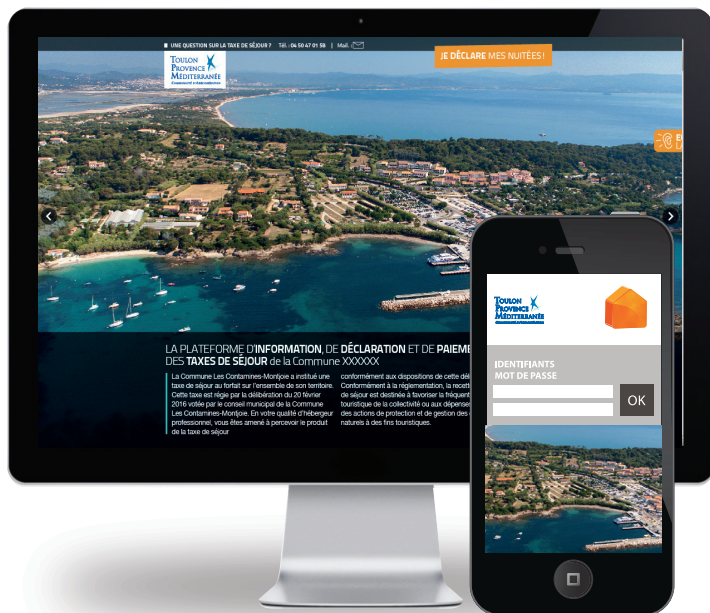
TÉLÉDÉCLAREZ SIMPLEMENT
LA TAXE DE SÉJOUR

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://tpm.taxesejour.fr>

1 | TOUT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

À partir de la page d'accueil du site d'information sur la taxe de séjour de tpm.taxesejour.fr, identifiez-vous.



Saisissez dans le champ en haut à droite, l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par mail.



Chaque mois faites votre déclaration avant le 15.



La déclaration se fait en moins de 2 minutes.

2 | DÉCLARER CHAQUE MOIS

Vous devez déclarer l'intégralité de la fréquentation de votre établissement du mois précédent.

► Nuitées clients assujettis

Vous devez indiquer dans ces champs le nombre de nuits passées x le nombre de personnes logées ayant réglé la taxe de séjour.

► Nuitées clients exonérés

Vous devez également indiquer le nombre de nuitées pour lesquelles vous n'avez pas perçu la taxe de séjour dans les cas d'exonération prévus par la loi.

DÉCLARATION MENSUELLE

2018 Janvier pour l'année de déclaration 2018

Nombre de nuitées		
- Nuitées clients assujettis	<input type="text" value="134"/>	134 x 0,99 €
- Nuitées clients exonérées :		
-18 ans	<input type="text" value="6"/>	6 x 0,00 €
Saisonniers	<input type="text" value="0"/>	0 x 0,00 €
Urgence	<input type="text" value="0"/>	0 x 0,00 €
Nuitées totales	140	(avec exonération : 18)
Montant total taxe séjour collecté	132,66 €	Retour Enregistrer

Chiffres donnés à titre d'exemple

► Enregistrer votre déclaration



Un email de confirmation de l'enregistrement de votre déclaration vous est envoyé.

Si votre établissement est fermé pour de longues périodes, indiquez-le dans la rubrique Fermeture-congés. Les déclarations seront automatiquement remplies à 0 pour vous, à chaque fin de mois.

3 | REVERSER LA TAXE DE SÉJOUR

Chaque trimestre, un état récapitulatif des sommes déclarées pour la période écoulée vous est envoyé et mis à votre disposition dans votre espace hébergeur.

ⓘ L'état récapitulatif reprend, mois par mois, le nombre de nuitées que vous avez déclaré ainsi que le montant de la taxe de séjour que vous avez collecté.

Toulon Provence Méditerranée
Communauté d'agglomération

XXXX54HT1
NOM HEBERGEUR
ADRESSE
00000 VILLE
PAYS

Prénom NOM
Adresse
00000 VILLE
PAYS

XXXX54HT1
NOM HEBERGEUR
ADRESSE
00000 VILLE
PAYS

Taxe de Séjour
Etat récapitulatif
XXX10057ERAP

Période de perception du XXXX20XX au XXXX20XX					
Mois	No total nuitées	Débit du nombre de nuitées total			Total (Euros)
		Fermeture (0000)	Urgence (0000)	Assujettis (0000)	
Mars 1					
Mars 2					
Mars 3					
Total à reverser					€

A retourner complété avant le XX-XXX-20XX Merci d'imprimer ce document et de le joindre à votre règlement à l'ordre de : _____

Tel : _____ Fax : _____ Email : _____@taxesejour.fr Je souhaite recevoir un reçu de paiement. Signature _____

Mars / _____ / _____

Spécimen



Réglez par carte bancaire en vous connectant directement à la plateforme sans rien avoir à imprimer et signer.



Ou imprimez et signez l'état récapitulatif et retournez-le à :

Toulon Provence Méditerranée
Régie de la taxe de séjour - Service Tourisme
Hôtel de la Métropole -
107 bd Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9

accompagné de votre règlement à l'ordre du
Régie de la taxe de séjour TPM